

## La Société Française de Dermatologie et le CEDEF répondent aux propos tenus sur Europe 1 par Martin Blachier

### Pénurie de dermatologues : la SFD et le CEDEF rappellent la réalité du terrain

*« Non, les dermatologues n'organisent pas leur pénurie ! »*

À la suite des propos tenus sur Europe 1 par Mathieu Blachier affirmant que les dermatologues « organisent leur propre pénurie », la Société Française de Dermatologie (SFD) et le Collège des Enseignants en Dermatologie (CEDEF) s'inscrivent en faux et tiennent à rétablir plusieurs faits essentiels.

*« Réduire la crise actuelle de l'accès aux soins dermatologiques à une volonté des dermatologues d'organiser leur pénurie est totalement faux et profondément injuste pour l'ensemble des professionnels mobilisés chaque jour sur le terrain. La réalité est celle d'une spécialité qui alerte depuis des années sur l'effondrement de sa démographie et qui agit concrètement pour maintenir l'accès aux soins partout en France », précisent le Professeur Saskia Oro, Présidente de la SFD et le Professeur Caroline Gaudy, Présidente du CEDEF.*

- Les États Généraux de la Dermatologie, réunissant l'ensemble des instances représentatives de la profession au ministère de la Santé en avril 2025, ont précisément dressé le constat inverse aux propos tenus en radio : les dermatologues subissent aujourd'hui de plein fouet les conséquences d'une démographie médicale insuffisante, documentée depuis des années<sup>1</sup>, et alertent publiquement sur l'urgence de renforcer les capacités de formation.

La SFD rappelle que :

- o La France ne comptait plus que 2 880 dermatologues en exercice en 2024<sup>2</sup>
- o La densité nationale est tombée à 3,26 dermatologues pour 100 000 habitants,
- o Près de 20 % des praticiens actuels auront quitté la profession d'ici 2030,
- o Certaines régions ne disposent déjà plus d'aucun dermatologue,
- o Les délais de rendez-vous atteignent désormais plusieurs mois (de 2 à 4 mois en moyenne nationale, parfois bien plus).

Loin de défendre une quelconque logique de rareté, la SFD et d'autres organisations professionnelles ont au contraire formulé des propositions concrètes depuis des années pour augmenter rapidement le nombre de spécialistes formés. Parmi les mesures prioritaires figure la nécessaire augmentation immédiate du nombre d'internes formés en dermatologie,

Affirmer aujourd'hui que « les dermatologues décident eux-mêmes du nombre de dermatologues » revient à ignorer la complexité des mécanismes nationaux de formation médicale.

<sup>1</sup> Études JEADV, enquête SFD et communications y afférent

<sup>2</sup> Rapport annuel du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM)

La démographie médicale résulte de décisions politiques prises sur plusieurs décennies par les gouvernements successifs, et en aucun cas par les médecins eux-mêmes qui en sont tout autant victimes que les patients.

La dermatologie est aujourd'hui l'une des spécialités médicales les plus attractives auprès des étudiants en médecine et figure parmi les 3 premières spécialités les plus demandées à l'internat. Le problème n'est donc pas un manque d'intérêt pour la discipline, mais bien un nombre de postes formés insuffisant face aux besoins de santé publique.

Depuis plus de dix ans, la SFD et les autres instances représentatives de la spécialité comme le CEDEF, demandent une augmentation du nombre d'internes formés en dermatologie. Les besoins sont remontés chaque année par les hôpitaux aux Agences Régionales de Santé puis à l'Office National de la Démographie des Professionnels de Santé<sup>3</sup>, avant arbitrage final du ministère de la Santé.

À titre d'exemple, la profession a demandé cette année l'ouverture de 130 postes d'internes en dermatologie. Malgré des demandes similaires formulées les années précédentes, seuls 102 postes ont finalement été attribués en 2025 et 99 en 2024. Les demandes formulées restent vaines.

Malgré la baisse de la démographie, la profession est mobilisée depuis longtemps face à une explosion des besoins de santé publique et ne se limite pas à des constats. Elle met en place des solutions innovantes pour aller au-devant des patients dans les zones sous-dotées et organiser les parcours de soins (exemple : cabinet de dermatologie itinérante Mobil'Derm, équipes de soins spécialisées en dermatologie, télémedecine...). Ces initiatives constituent précisément la démonstration inverse des accusations fallacieuses formulées et reposent plutôt sur l'engagement de tous les dermatologues, hospitaliers, libéraux ou retraités, mobilisés pour répondre à une urgence de santé publique.

Les dermatologues français ne créent pas les files d'attente : ils tentent chaque jour, avec leurs propres moyens certes insuffisants, d'éviter que ces délais ne deviennent des pertes de chance pour les patients. La mobilisation de la profession est quotidienne pour faire changer les choses et améliorer l'accès aux soins.

Opposer les patients aux soignants à travers des raccourcis caricaturaux et mensongers ne résout rien. La dermatologie française appelle au contraire à un débat responsable, fondé sur les faits et les réalités du terrain, avec des personnes connaissant les vraies données, afin de construire collectivement, avec les politiques, des réponses durables à une crise d'accès aux soins qui concerne aujourd'hui l'ensemble du système de santé.

Fin.

---

<sup>3</sup> ARS, ONDPS

## **A propos de la SFD (Société Française de Dermatologie et de pathologie sexuellement transmissible) et de son Fonds de dotation**

La Société Savante, créée en 1889 et association reconnue d'utilité publique, a pour mission la promotion des actions de santé publique, de prévention et d'éducation dans tous les domaines de la dermatologie que ce soit à travers le soutien de la recherche médicale, le développement de la formation continue ou l'évaluation des soins.

Pour amplifier son soutien à la recherche, le Fonds de dotation de la SFD permet par ailleurs de lever des fonds pour subventionner des projets de recherche chaque année, dans des domaines très divers comme la génétique, l'oncologie, les maladies inflammatoires chroniques, les maladies rares ou encore les médicaments innovants et l'amélioration de la qualité de vie des patients atteints de maladies dermatologiques.

La SFD a aussi pour objectif d'informer le grand public sur la dermatologie, ses maladies et leurs traitements en particulier afin d'améliorer les prises en charge.

Plus de 2500 dermatologues et internes sont membres de la SFD qui est gérée par un Conseil d'Administration comprenant paritairement des dermatologues libéraux, hospitaliers et hospitalo-universitaires, renouvelés par tiers chaque année.

## **A propos du CEDEF**

Le Collège des Enseignants de Dermatologie de France (CEDEF) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique fondée en 2001 dont l'objectif est d'étudier tout problème concernant les missions d'enseignement, de recherche et de soins en dermato-vénéréologie, dont ses membres ont la responsabilité.

Il les représente collectivement. Il s'interdit toute activité contraire à l'éthique médicale.

## **MAISON DE LA DERMATOLOGIE**

10, Cité Malesherbes – 75009 Paris – Tel. : 01.43.27.01.56

Contact courriel : [secretariat@sfdermato.org](mailto:secretariat@sfdermato.org)

Site : [www.sfdermato.org](http://www.sfdermato.org)

Site du Fonds de dotation : [www.fondsdedotation.sfdermato.org](http://www.fondsdedotation.sfdermato.org)

Site grand public : [www.dermato-info.fr](http://www.dermato-info.fr)

Contact presse SFD : [presse@sfdermato.org](mailto:presse@sfdermato.org) – 06.07.76.82.83